

GIP/Agence de l'eau du Liptako

Comité de Bassin

Conseil d'Administration

Direction Générale

Burkina Faso

Unité – Progrès - Justice



Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau

APPEL A PROPOSITIONS POUR LE
RECRUTEMENT D'UNE ORGANISATION DE LA
SOCIETE CIVILE EN VUE DE LA PROTECTION
DES RESSOURCES EN EAU DU BARRAGE DE
YALGO

LIGNES DIRECTRICES

Avril 2022

Table des matières

1. CONTEXTE.....	3
2. CRITERES DE L'APPEL A PROPOSITIONS.....	4
2.1 Caractéristiques générales des projets	4
2.2 Caractéristiques attendues sur le plan méthodologique	4
2.3 Critères de sélection des projets	4
2.4 Critères budgétaires	5
3. VERSEMENT DE LA SUBVENTION	5
4. SOUMISSION ET SELECTION DES DEMANDES	5
5-COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION.....	6
6. MODALITES DE SUIVI	6

1. CONTEXTE

Le Burkina Faso s'est résolument engagé pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (notamment ODD.6). C'est ainsi qu'à travers le Plan National de Développement Economique et Sociale (PNDES), la question de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) requière une attention particulière (**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.4**). Pour accompagner cette dynamique, l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) s'active à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de son espace de compétence. L'AEL est un Groupement d'Intérêt Public créée le 31 janvier 2011 entre l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau de son espace de compétence, située sur la partie nord du bassin national du Niger. Elle a pour objet la valorisation de son bassin hydrographique en tant que cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau.

Pour l'opérationnalisation de la GIRE dans son espace de compétence, l'Agence de l'eau du Liptako met en œuvre le projet « **renforcement des capacités des agences de l'eau (AE) du Gourma et du Liptako et des Comité Locaux de l'Eau (CLE) pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau** » en consortium avec WaterAid, l'AEDE et l'AE du Gourma. Le projet est financé par l'Union Européenne et vise à renforcer les capacités des agences de l'eau et des Comités Locaux de l'Eau pour l'aménagement, la protection et la gestion concertée des ressources en eau selon les principes du genre et de l'Approche Fondée sur les Droits Humains.

Depuis le démarrage du projet en décembre 2018, l'Agence de l'eau du Liptako a conduit plusieurs actions dans le cadre du renforcement de la GIRE. Pour cette dernière année du projet, l'Agence de l'eau du Liptako a entrepris d'accroître la participation de la société civile à la mise en œuvre des actions de protection des ressources en eau à travers l'octroi de subvention pour la mise en œuvre de micro-projet. Cette stratégie vise à renforcer la mobilisation communautaire et la durabilité des investissements en mettant en œuvre le principe de subsidiarité et la responsabilisation des populations dans la conduite des activités.

Le présent appel à projet offre la possibilité aux organisations de la société civile qualifié de la commune de Yalgo de soumissionner aux prévues pour la protection du barrage de Yalgo. Il indique les critères d'évaluation et les modalités d'octroi de la subvention.

Les organisations locales éligibles sont invitées à soumettre des projets pertinents d'actions de protection et de restauration ou de connaissance des ressources en eau au plus tard le **3 Mai 2022** selon les modalités précisées ci-après.

2. CRITERES DE L'APPEL A PROPOSITIONS

2.1 Caractéristiques générales des projets

- ❖ **Structures éligibles** : Le présent appel à propositions est ouvert aux organisations socioprofessionnelles féminines de la commune de Yalgo.
- ❖ **Lieu d'intervention** : commune de Yalgo, province du Namentenga, Région du Centre-Nord, Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Liptako
- ❖ **Durée du projet** : Du 1^{er} Juin 2022 au 30 Octobre 2022.
- ❖ **Domaines d'action** :
 - aménagement des bassins versants,
 - récupération des terres dégradées ;
 - aménagement des berges des cours et retenues d'eau ;
 - protection/réhabilitation des ouvrages hydrauliques de mobilisation des ressources en eau ;
 - assainissement de retenues d'eau ;
 - aménagement de point d'eau (puits maraîchers, boullis, forages pastoraux etc.) pour décongestionner les retenues d'eau ;
 - réalisation et/ou réhabilitation de petits périmètres irrigués dans le cadre de la libération des bandes de servitude de plans d'eau ;
 - aménagement de couloirs d'accès à l'eau ;
 - lutte contre les plantes aquatiques envahissantes.

2.2 Caractéristiques attendues sur le plan méthodologique

La méthodologie du projet doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- la **réponse à un enjeu réel de protection et de restauration** du cycle local de l'eau,
- la **réponse à un besoin ou une aspiration** exprimée par les populations concernées par le projet ;
- l'**implication directe des populations** dans la définition et réalisation du projet ;
- la **cohérence du projet avec le contexte local et national** ;
- la **cohérence entre le financement, le calendrier, les acteurs** engagés et la capacité locale pour le pilotage et la gestion du projet (**faisabilité du projet**) ;
- le **souci d'évaluation** du projet ;
- la **volonté de valorisation de l'expérience**.

2.3 Critères de sélection des projets

La sélection des différents projets reçus se fera sur la base de critères à savoir :

- **la pertinence** (pertinence par rapport aux missions de l’AEL, par rapport aux conditions fixées par le consortium et par rapport aux besoins et aspirations des populations concernées par le projet et au contexte local),
- **la capacité opérationnelle de l’association ;**
- **la méthodologie de réalisation du projet ;**
- **les résultats attendus et l’impact visé ;**
- **la valorisation de l’expérience proposée ;**
- **le respect du formulaire de présentation des projets ;**
- le projet sera rédigé en langue française. L’écriture sera faite à la police « Times new Roman » et à la taille « 12 » pour permettre une bonne lisibilité du contenu ;
- la formulation du projet ne doit pas dépasser 15 pages maximum **sans les annexes.**

2.4 Critères budgétaires

Les critères budgétaires pour la sélection des projets sont les suivants :

- le montant des ressources allouées aux investissements (réalisations) doit être supérieur ou égal à 70% du budget total ;
- le montant des ressources allouées au fonctionnement doit être compris entre 0 et 30% du budget total ;
- l’association porteuse de projets doit préciser le montant de sa contribution en nature ou numéraire;
- le bénéficiaire doit disposer d’un compte bancaire régulièrement ouvert et tenu ;
- la valorisation du bénévolat et les apports en nature de l’organisation candidate sont acceptés, dans la limite de 25 % du coût total du budget prévisionnel du projet ;
- les dépenses éligibles sont celles qui peuvent être comptabilisées et justifiées et qui sont directement liées au projet et nécessaires à sa mise en œuvre.

3. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention des structures retenues se fera au moyen d’une convention de financement signée entre l’Agence de l’Eau du Liptako et l’association bénéficiaire. La convention précisera les modalités de déblocage de la subvention et les conditions de justification des dépenses.

La subvention devra être enregistrée dans les comptes des porteurs de projets sélectionnés.

Une copie de la comptabilité pourra être demandée.

4. SOUMISSION ET SELECTION DES DEMANDES

Les dossiers de candidature seront acceptés au plus tard le **3 Mai 2022**. Les dossiers seront réceptionnés au Secrétariat de la Direction Générale de l’Agence de l’Eau du Liptako sise à Dori ou par E-mail à l’adresse suivante : agencedeleauliptako@yahoo.fr.

Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas étudié.

La sélection des projets se fera au plus tard le **6 Mai 2022** par la Direction générale de l'agence de l'eau du Liptako. Les conventions de partenariat seront signées et mises en œuvre suite à la sélection.

5-COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

La composition du dossier technique est la suivante :

1-la proposition de projet comprenant les informations suivantes :

- le site et la justification (y compris des photos explicites de la problématique) ;
- la nature des travaux (reboisement, traitement ravine, stabilisation, ...) ;
- l'expérience de la structure en la matière ;
- la démarche méthodologie adoptée (comment les communauté seront impliqué et la durabilité après action assurée)
- le calendrier d'exécution ;
- la logistique disponible (Liste).
- le personnel ou membres impliqués avec leurs responsabilités.

2- la proposition financière avec les informations suivantes :

- une estimation détaillée du coût de l'intervention ;
- une explication du dispositif de gestion comptable et financier.

3- Les documents administratifs comprenant :

- une copie du récépissé de reconnaissance valide ;
- un certification attestant de l'existence de compte bancaire dans une Institution Financière au nom de l'organisation.

6. MODALITES DE SUIVI

Le porteur de projet sélectionné s'engage à rendre compte de l'état d'avancement du projet par **l'envoi de courriels sur une base régulière** et à **transmettre un rapport final** selon les termes de la convention.

La production de photos et de petits films vidéo ainsi que les documents et outils de communication viendront agrémenter les comptes rendus mensuels et le rapport final.

Contacts :

Pour toutes informations complémentaires relatives au présent appel à projet, veuillez contacter :

- M. BADOLO Yaya , DPP/ Agence de l'eau du Liptako: 74 00 04 71
- M. NIKIEMA Constantin , DEE/Agence de l'eau du Liptako: 70 47 94 39